



3003 Berne
OFAC; jas

POST CH SA

Destinataires selon liste de distribution séparée

Numéro du dossier : BAZL-371.00-10/6/60
Ittigen, le 6 avril 2020

**Participation des parties prenantes : concept de mise en œuvre de la motion CTT-N 19.3531
« Ne pas interdire les langues nationales pour les vols à vue non commerciaux »**

Madame, Monsieur

Suite à l'adoption de la motion CTT-N 19.3531 « Ne pas interdire les langues nationales pour les vols à vue non commerciaux », l'OFAC est chargé d'effectuer les modifications juridiques nécessaires dans le domaine de la radiotéléphonie avec le service de la navigation aérienne. À cet effet, l'OFAC a élaboré le concept de mise en œuvre ci-joint. Dans un premier temps, les milieux aéronautiques intéressés ont la possibilité de s'exprimer sur le concept développé par l'OFAC, conformément à la motion. Il s'en suivra la préparation d'un projet de loi détaillé, qui devrait être présenté à l'occasion d'une seconde consultation des parties prenantes.

Nous vous prions de faire parvenir vos éventuelles prises de position d'ici au **lundi 4 mai 2020** à l'adresse suivante :

Office fédéral de l'aviation civile, Stephan Jauner, e-mail: stephan.jauner@bazl.admin.ch

Ce délai peut sembler relativement court en raison des circonstances actuelles dues au COVID-19. Nous sommes toutefois conscients que les usagers de l'espace aérien et associations aéronautiques s'attendent à ce que la motion soit mise en œuvre le plus rapidement possible. Pour cette raison, l'OFAC estime qu'une durée de quatre semaines est ici appropriée s'agissant de la participation des parties prenantes.

Office fédéral de l'aviation civile OFAC
Stephan Jauner
3003 Berne
Emplacement : Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen
Tél. +41 58 480 40 28, Fax +41 58 465 80 32
stephan.jauner@bazl.admin.ch
<https://www.bazl.admin.ch/>



Sans réaction de votre part dans le délai imparti, nous considérerons que vous approuvez le concept de mise en œuvre en l'état.

Nous vous remercions de prendre bonne note de ce qui précède et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Office fédéral de l'aviation civile



Christian Hegner
Directeur général



Stephan Jauner
Section normalisation et sanctions SI

Annexe:

- Concept de mise en œuvre de la motion CTT-N 19.3531